

Mémoire présenté
dans le cadre du

**Projet de mise en valeur hydroélectrique de la
rivière Ouiatchouan
au Village historique de Val-Jalbert**

Par
Daniel Tremblay

La Tuque, le 27 mars 2012

Je suis résident de La Tuque. Depuis 2006 environ, je fréquente le camping du Village historique de Val-Jalbert situé sur la rive ouest de la rivière Ouiatchouan et ce, plusieurs semaines durant la période estivale. Les raisons qui motivent le choix de mes séjours à Val-Jalbert sont :

- le site est inscrit au patrimoine culturel du Québec (document déjà déposé à la commission);
- la chute de Val-Jalbert;
- la chute Maligne;
- la sensation d'être isolé des autres;
- les sentiers pédestres (sur la rive ouest de la rivière);
- la géologie particulière des chutes et de la rivière Ouiatchouan;
- la flore et la faune aux abords des chutes;
- les points d'observation naturels et belvédères;
- les vestiges de nos bâtisseurs;
- la proximité des services et des infrastructures tout en étant dans un milieu naturel.

J'ai appris dernièrement, par l'entremise de connaissances que j'ai dans la région, qu'un projet de développement d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert était en consultation.

Mon premier questionnement, concerne l'affichage à l'extérieur de la région du Lac St-Jean, de la tenue d'audiences publiques relativement au «projet sur la mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert». Comme vous le savez, le tourisme apporte d'importantes retombées économiques pour la région dont plusieurs reviennent au Village historique de Val-Jalbert. Pour ma part, je me considère privilégié de pouvoir donner mon avis et présenter un mémoire sur ce projet qui touche ce site exceptionnel, reconnu comme patrimoine culturel au registre du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine.

Suite à la consultation des documents déposés lors de la première étape du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) et de recherches que j'ai effectuées, j'ai pu constater que les utilisateurs de la rive ouest de la rivière Ouiatchouan et du camping de Val-Jalbert, ne sont pas pris en compte par le projet sauf en ce qui a trait au site archéologique en amont de la chute Maligne.

Selon la lecture de la définition de développement durable et de ses objectifs tels que définis sur le site internet du Ministère du développement durable, environnement et parcs (voir document 1 en addenda intitulé « A propos du développement durable »), ce projet n'en est pas un de développement durable. En effet, le projet ne répond pas aux objectifs poursuivis dans le développement durable tels que mentionnés dans le dit document soit :

- maintenir l'intégrité de l'environnement des écosystèmes qui entretiennent la vie;
- assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement, l'essor des communautés et le respect de la diversité et;
- viser l'efficacité économique en créant une économie innovante et écologique.

Je vous explique ma position quant à la non conformité du projet relativement à chacun des objectifs poursuivis dans le cadre du développement durable.

Pour l'objectif : « Maintenir l'intégrité de l'environnement »

Le changement de débit de 19 mètres cubes à un débit esthétique de 7 mètres cubes des chutes Val-Jalbert et Maligne, détruira et influencera les écosystèmes de ces secteurs par la baisse du taux d'humidité aux environnements de ces sites (voir document 2 en addenda intitulé « définition écosystème »).

De plus, le débit esthétique n'est pas garanti à certaines heures de la journée et même à l'année. Selon un des documents que déposé en Commission dont le titre est «Présentation du projet de mise en valeur de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert » pages 18 et 19, ce débit esthétique peut-être modifié.

Le marnage et l'étiage artificiels étant déjà présents sur la rivière par le barrage du lac des Commissaires vont être amplifiés par le nouveau barrage situé en amont de la chute Maligne. Ceci qui aura pour effet de perturber ou détruire certains écosystèmes, la flore et la faune (amphibiens, insectes, etc.).

La géologie particulière du lit de la rivière fait de calcaire va également être modifiée en aval de la chute de Val-Jalbert (document 3 en addenda extrait de : « Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan, Plan directeur de l'eau, février 2008 » au chapitre 4.3.2.1).

De plus, l'évacuateur de la future centrale hydroélectrique ne sera installé dans le sens naturel de la rivière, créant une incidence négative sur la flore et la faune encore une fois.

Pour l'objectif : « Assurer l'équité sociale » :

Pour les utilisateurs du camping, le bruit de la chute de 19 mètres cubes est un des plus grands attraits de la chute de Val-Jalbert, donnant une impression et une perception d'isolement et de calme sur ce site enchanteur. À 7 mètres cubes, cette impression et perception de béatitude seront altérées pour les utilisateurs. Nous allons entendre les bruits de la route 169 à certains endroits, en plus de réduire les bienfaits de la tranquillité et de l'isolement.

Concernant l'essor de la communauté, pourquoi ne pas investir dans le tourisme d'aventure et l'écotourisme tel que priorisé au Saguenay/Lac St-Jean selon le comité régional ACCORD (Document 4 en addenda intitulé « ACCORD ») et ce, sur la rive ouest de la rivière Ouiatchouan. Comme on retrouve déjà dans la région plusieurs infrastructures (pistes cyclables, rafting, vélos de montagne, sentiers pédestres, etc.) en lien avec cette priorité, miser sur la rive ouest de la rivière Ouiatchouan, viendrait que donner une valeur ajoutée aux ressources existantes. De plus, toutes ces infrastructures sont des investissements positifs qui misent sur le capital santé de la population. En effet, la mise en place d'environnements favorables va dans le sens des priorités gouvernementales en matière d'acquisition des saines habitudes de vie qui, comme vous le savez, jouent un rôle majeur sur la santé de la population.

Selon l'information que l'on retrouve dans un document déposé par le promoteur, les revenus sont divisés en quatre parts soit :

- 45 % au Conseil des Montagnais;
- 22,5% à la Municipalité régionale de comté (MRC) Maria-Chapedelaine;
- 22,5% à la MRC Domaine du Roy;
- 10% à la Municipalité de Chambord.

Toutefois, en comparant le pourcentage attribué et la proportion de la population de chacune des parties, il semble que cette distribution ne fasse pas preuve d'une réelle équité.

Pour l'objectif : « Viser l'efficacité économique » :

Déjà, il y a eu au Village historique de Val-Jalbert des investissements majeurs dont le funiculaire, bureau d'accueil, stationnement, etc. Les nouvelles générations veulent voir le mode de vie de leurs ancêtres du siècle dernier.

Il n'y a aucune attractivité à observer une chute diminuée de 12 mètres cubes sur un belvédère. C'est la chute de 19 mètres cubes qui attire les touristes sur le site du village historique et sur le camping. C'est la notoriété acquise par l'amplitude de cette chute qui fait de Val-Jalbert ce qu'il est aujourd'hui et sera dans l'avenir. Nous devons donc continuer dans le même sens soit, miser sur le tourisme d'aventure et l'écotourisme en innovant par la mise en place d'infrastructures nouvelles (belvédères, pont suspendu, piste de vélo de montagne, sentiers pédestres, etc.) qui favorisent la pratique d'activité plein air.

Selon moi, les retombées du projet de centrale hydroélectrique contribueront davantage à augmenter la richesse individuelle et de certains groupes plutôt que la richesse collective (voir document 5 en PDF en addenda qui est extrait du Registraire des entreprises). Le projet ne créera en bout de ligne qu'un seul emploi ne permettant alors pas de parler de véritable diversification économique.

Il n'y a rien d'innovant dans la construction d'une centrale hydroélectrique. Il s'agit d'un projet purement économique, non socialement responsable et ne faisant pas l'objet d'une acceptabilité sociale. En effet, il s'agit d'un deuxième essai. On parle plutôt d'acharnement pour favoriser l'harnachement d'une rivière.

En conclusion et pour toutes les raisons énumérées précédemment, je suis contre le projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert.

- Fin du mémoire -



Daniel Tremblay
538, rue Joffre
La Tuque (Québec) G9X 2M9

À propos du développement durable

- [Définition](#)
- [Objectifs](#)

Définition

L'expression *sustainable development*, traduite de l'anglais par « développement durable », apparaît pour la première fois en 1980 dans la **Stratégie mondiale de la conservation**, une publication de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Quelques années plus tard, elle se répandra dans la foulée de la publication, en 1987, du rapport de la **Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à tous** (aussi appelé rapport Brundtland, du nom de la présidente de la commission, M^{me} Gro Harlem Brundtland). C'est de ce rapport qu'est extraite la définition reconnue aujourd'hui : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Le Québec, par l'adoption de sa **Loi sur le développement durable**, apporte sa propre définition du développement durable laquelle met l'accent sur nos façons de faire en insistant sur un facteur de durabilité important : notre capacité à apprécier nos actions de manière globale par-delà les frontières disciplinaires.

Au Québec, le développement durable s'entend donc d'« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Objectifs

Repenser les rapports qu'entretiennent les êtres humains entre eux et avec la nature est une aspiration que partage un nombre grandissant de femmes et d'hommes. Ils posent un regard critique sur un mode de développement qui, trop souvent, porte atteinte à l'environnement et relègue la majorité de l'humanité dans la pauvreté. Le développement durable est issu de cette idée que tout ne peut pas continuer comme avant, qu'il faut remédier aux insuffisances d'un modèle de développement axé sur

Page 2 de 2

la seule croissance économique en reconsidérant nos façons de faire compte tenu de nouvelles priorités. Il faut donc :

- **Maintenir l'intégrité de l'environnement** pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie;
- **Assurer l'équité sociale** pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
- **Viser l'efficacité économique** pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

Source site internet du Ministère du développement durable, environnement et parcs.

Document 2

Définition d'un écosystème

En écologie, un **écosystème** désigne l'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement biologique, géologique, édaphique, hydrologique, climatique, etc. (le biotope). Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'échange d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie. Le terme fut forgé par Arthur George Tansley en 1935¹ pour désigner l'unité de base de la nature. Unité dans laquelle les plantes, les animaux et l'habitat interagissent au sein du biotope. Dans l'écosystème, le rôle du sol est de fournir une diversité d'habitats, d'agir comme accumulateur, transformateur et milieu de transfert pour l'eau et les autres produits apportés.

En 2004, les auteurs du rapport commandité par l'ONU et intitulé l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, ont explicitement intégré la nécromasse en définissant un écosystème comme un « complexe dynamique composé de plantes, d'animaux, de micro-organismes et de la nature morte environnante agissant en interaction en tant qu'unité fonctionnelle ».

On peut parler d'écosystème naturel, naturellement équilibré : à chaque niveau, la biomasse est stabilisée grâce aux interactions avec les autres niveaux.

Source site internet « Wikipédia l'encyclopédie libre »

Document 3

4.3.2.1 Le village historique de Val-Jalbert

Le village historique de Val-Jalbert est un village fantôme des années 1900 au pied d'une impressionnante chute qui fut exploitée par l'ancienne pulperie. Ce site est le deuxième plus visité au Saguenay-Lac-Saint-Jean après le Zoo sauvage de Saint-Félicien. "La chute, sur la rivière Ouiatchouan, et le lit de la rivière en aval, creusé dans le calcaire, qui donne un aspect tout à fait pittoresque au cours d'eau, et une valeur exclusive à ce lieu" (Laigneau et Toutain, 2002). La présence de la chute Ouiatchouan est l'élément central du produit touristique offert par le site. Il est donc primordial pour ce site classé historique de conserver un débit minimum pour maintenir l'aspect esthétique de la chute lors des périodes d'achalandage

Source, page 58, point 4.3.2 du document « Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan, Plan directeur de l'eau, Février 2008 »



• SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, Cap sur l'aventure nature

L'industrie touristique constitue un pilier économique important au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Bien que la clientèle vienne principalement d'ailleurs au Québec, les touristes européens, notamment les Français, constituent le second marché en importance auprès des producteurs de la région. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean se situe au deuxième rang, parmi les régions du Québec, pour l'accueil des touristes hors Amérique qui recherchent une expérience grande nature. Les dépenses, par personne, des touristes de l'extérieur du Québec sont proportionnellement deux fois plus élevées et représentaient, en 2004, 35 M\$.

Pour être suffisamment compétitive, l'image de marque de la région doit se faire percutante. Le développement d'une offre touristique de niveau professionnel, capable de respecter les normes internationales de qualité et misant sur les spécificités et les produits d'appel intéressants, demeure la pierre d'assise de cette industrie portuese.

Le créneau Tourisme d'aventure et écotourisme se définit en deux temps. Le **tourisme d'aventure** vise une activité physique de plein air, se déroulant dans un milieu naturel particulier (endroit inusité, exotique, isolé, inhabituel ou sauvage), qui fait intervenir des moyens de transport traditionnels ou non traditionnels (ex. : motoneige, VTT, marche, canot, kayak, etc.) et qui comporte nécessairement un niveau de risque plus ou moins élevé.

Quant à l'**écotourisme**, il vise à faire découvrir un milieu naturel tout en préservant l'intégrité de ce milieu. Il peut s'agir, par exemple, d'une activité d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu (volet éducatif) qui favorise une attitude de respect à l'égard de l'environnement et qui entraîne des bénéfices socioéconomiques pour les communautés locales et régionales.

Les acteurs du créneau Tourisme d'aventure et écotourisme comptent sur une expertise régionale reconnue et sur les attraits propres au territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le créneau mise sur le potentiel nature remarquable que possède la région, qui favorise le développement d'une offre touristique distinctive, répartie sur les quatre saisons : un réseau de rivières qui alimentent le lac Saint-Jean, véritable mer intérieure, la rivière Saguenay, unique fjord navigable à l'intérieur des terres en Amérique du Nord, et les beautés boréales de l'arrière-pays.



Source: Steve Deschênes, Sépaq

À cet égard, une signature régionale, *Nitassinan, terre d'eau*, a été créée. Il s'agit d'une image qui fait état du caractère singulier du pays hôte, avec, à la fois, sa culture autochtone, l'immensité de son territoire, l'omniprésence d'une eau claire et vivante, que ce soit sous forme liquide ou de neige.

Une stratégie et un plan d'action (2008-2012) ont été élaborés pour le développement du créneau d'excellence Tourisme d'aventure et écotourisme. Une entente de mise en œuvre a été signée en août 2008 par le gouvernement du Québec, le comité régional ACCORD, le comité de créneau et la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Forces du créneau ->

Vaste territoire naturel, le Saguenay-Lac-Saint-Jean est une région riche en promesses d'aventures qui saura séduire des touristes venant des quatre coins de la planète.

Ainsi, la région se démarque de diverses façons :

- des paysages naturels spectaculaires, caractérisés par le fjord, le mont Valin et le lac Saint-Jean;
- un milieu naturel sauvage et accessible par un réseau routier et des sentiers ramifiés;
- des saisons qui se caractérisent par des conditions climatiques bien définies, avec des étés tempérés et des hivers enneigés;
- l'omniprésence de l'eau, un lac tel une mer intérieure, une rivière grandiose et un territoire parsemé de lacs et de rivières;
- trois parcs nationaux, soit ceux du Saguenay, de la Pointe-Taillon et des Monts-Valin, et le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent;
- des attraits forts qui contribuent au positionnement en aventure/écotourisme : les parcs, le fjord du Saguenay, les Monts-Valin, le Zoo sauvage de Saint-Félicien, Val-Jalbert, etc.;
- une population ouverte et accueillante;
- la présence d'une culture autochtone attrayante pour la clientèle internationale;
- des infrastructures d'accueil bien réparties et diversifiées;
- des activités et un encadrement spécialisés en aventure/écotourisme;
- des formations ciblées en tourisme nature données par les établissements reconnus que sont les cégeps et l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

La vision

Positionner la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean comme une destination touristique quatre saisons de calibre international sur le thème du tourisme d'aventure et de l'écotourisme, et ce, dans une perspective de développement intégré et durable.

Le créneau établit ses racines sur un potentiel nature distinctif et sur une population désireuse de le rendre accessible pour faire vivre des expériences uniques à une clientèle internationale.

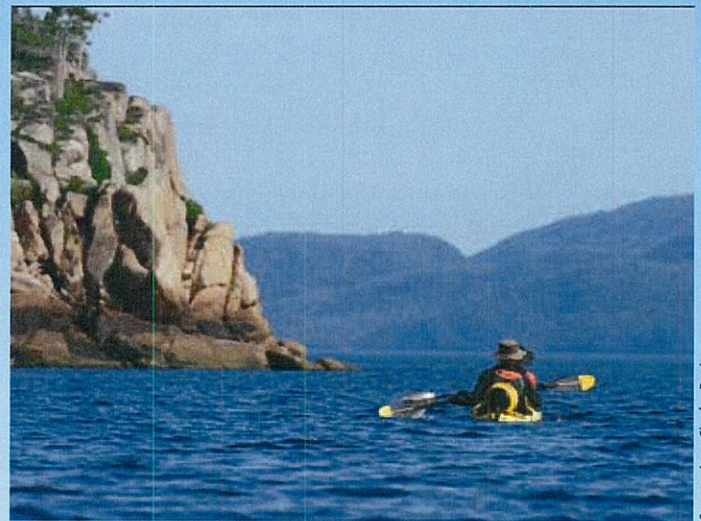
Une offre d'activités spécialisées axée sur l'aventure et la connaissance des secrets de la boréale, articulée autour d'infrastructures d'accès et de transport modernes, d'hébergement et de services de qualité, tant en milieu urbanisé qu'en forêt, et appuyée par des établissements de formation et de recherche spécialisés, voilà autant d'éléments qui s'imbriquent pour concrétiser la stratégie du modèle de développement intégré.

Principaux axes de développement ->

Les bases de la stratégie s'appuient sur l'instauration d'une nouvelle dynamique régionale axée sur la coordination et le partenariat, englobant des pôles d'activités thématiques, écotouristiques et d'aventure, afin de développer une offre de prestige dans les secteurs du Fjord-du-Saguenay, des Monts-Valin et du Lac-Saint-Jean.

Quatre pôles de destination (un au Fjord-du-Saguenay, un au massif des Monts-Valin, un au Lac-Saint-Jean et un pour les rivières légendaires et sauvages) ainsi qu'un pôle d'accès (dans l'arrondissement La Baie de Ville de Saguenay) ont été identifiés dans la région. Pour chacun de ces pôles, des points d'ancrage devront être mis en place. Il faudra implanter ou consolider au moins un complexe d'hébergement majeur haut de gamme, avec une restauration de qualité, incluant des services et des activités touristiques ainsi que de l'animation. Les thèmes de la présence de l'eau, de la culture autochtone et du développement durable y seront développés autour des objectifs stratégiques suivants :

- Regrouper les acteurs touristiques de l'industrie régionale afin d'articuler et d'améliorer l'offre dans le respect des critères internationaux de qualité.
- Établir une masse critique d'infrastructures, de services, d'activités et de clientèle en fonction des pôles ciblés.
- Pénétrer les marchés internationaux de moyen et haut de gamme.



Source : Jean-Charles Fortin

- Mettre en place des conditions d'accès répondant aux normes internationales.
- Concevoir et enrichir une signature qui s'appuie sur la présence de l'eau, la culture autochtone et les activités hivernales.
- Proposer des expériences uniques qui permettront de bâtir une réputation internationale pour la région.

Objectifs ->

2008-2018

Objectifs d'affaires

- Augmenter à 25 % la proportion de nouveaux touristes étrangers (6 % en 2004);
- Générer 150 M\$ en dépenses touristiques additionnelles (24 M\$ en 2004).

Objectifs environnementaux

- Accroître la complémentarité entre les activités touristiques, l'environnement et les ressources naturelles;
- Mettre en valeur les objectifs de développement durable.

Principaux partenaires ->

Des intervenants soucieux du développement de la région, issus du milieu des affaires et des organismes régionaux, se sont regroupés à l'intérieur d'un comité de créneau afin de dégager les avenues de concertation nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

L'Association touristique régionale (ATR) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Promotion Saguenay, le ministère du Tourisme ainsi que les centres locaux de développement (CLD) de la région contribuent activement à la mise en œuvre du plan d'action du créneau.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean

- 273 434 résidents en 2007, soit 3,6 % de la population du Québec;
- 5 MRC ou territoires équivalents;
- Principales villes : Saguenay (142 700 habitants), Alma (30 096 habitants), Dolbeau-Mistassini (14 544 habitants), Saint-Félicien (10 643 habitants) et Roberval (10 556 habitants);
- 126 600 emplois recensés en 2007;
- 3,6 G\$ de produits exportés en 2007, soit 5,1 % des exportations totales du Québec.

> Pour plus de renseignements

Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3950, boul. Harvey, 2^e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
418 695-7971
saglac@mdeie.gouv.qc.ca

Développement
économique, Innovation
et Exportation

Québec





Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2012-04-05 19:22:06

Informations générales

Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise	SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-JEAN
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1164702442

Adresse du domicile

Adresse	1425 rue Ouiatchouan Mashteuiatsh (Québec) G0W2H0 Canada
---------	--

Adresse du domicile élu (adresse de correspondance)

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	2007-09-27 00:00:00
Statut	Immatriculée
Date d'entrée en vigueur du statut d'immatriculation	2007-09-27 00:00:00
Date de cessation prévue	Aucune date de cessation n'est prévue.

Forme juridique

Type	Association personnifiée
------	--------------------------

Date de formation	2007-09-27 00:00:00 Constitution
Lieu de constitution (province, État, pays)	QUÉBEC
Régime constitutif	Loi sur les compagnies partie 3
Régime courant	Loi sur les compagnies partie 3

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2012-02-23 09:15:07
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2011-10-27 18:16:00 2010
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2012	2013-07-01 00:00:00
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2011	2012-07-01 00:00:00

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Entreprises liées

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucune procédure légale la liant à une autre entreprise.
--

Continuation ou transformation

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucune continuation ou transformation.
--

Liquidation ou dissolution

L'entreprise ne fait pas l'objet d'une liquidation ou d'une dissolution.
--

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

CAE	3071
Description	Industrie du matériel de chauffage
Précisions (facultatif)	PROMOTION, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DE SOURCES D'ÉNERGIE

2^e secteur d'activité

--	--

Activité non déclarée

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	Aucun
------------------------------	-------

Personnes liées**Membres du conseil d'administration**

Nom	TAILLON, DENIS
Fonction	Président
Date de début du mandat	
Date de fin du mandat	
Adresse	843 3e Rang Saint-Prime (Québec) G8J1X1 Canada

Nom	NERON, GHISLAIN
Fonction	Administrateur
Date de début du mandat	
Date de fin du mandat	
Adresse	40 rue Laurendeau Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L5S6 Canada

Nom	POTVIN, JACQUES
Fonction	Trésorier
Date de début du mandat	
Date de fin du mandat	
Adresse	741 boul. Wallberg Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L1G4 Canada

Nom	MÉNARD, MARIO
Fonction	Administrateur
Date de début du mandat	
Date de fin du mandat	
Adresse	1396 rue Saint-Georges Saint-Félicien (Québec) G8K1E9 Canada

Nom	POTVIN, JACQUES
Fonction	Secrétaire
Date de début du mandat	

Date de fin du mandat	
Adresse	741 boul. Wallberg Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L1G4 Canada
Nom	Launière, Réjean
Fonction	Vice-président
Date de début du mandat	2011-02-01
Date de fin du mandat	
Adresse	1241 rue Ouiatchouan Mashteuiatsh (Québec) G0W2H0 Canada
Nom	NEPTON, ALAIN
Fonction	Administrateur
Date de début du mandat	2011-10-06
Date de fin du mandat	
Adresse	1837 rue Ouiatchouan Mashteuiatsh (Québec) G0W2H0 Canada
Nom	LAUNIÈRE, JEAN
Fonction	Vice-président
Date de début du mandat	
Date de fin du mandat	2010-09-30
Adresse	1136 rue Ouiatchouan Mashteuiatsh (Québec) G0W2H0 Canada
Nom	POIRIER, MARC
Fonction	Administrateur
Date de début du mandat	
Date de fin du mandat	2011-05-11
Adresse	189 rue de la Rivière Saint-Prime (Québec) G8J1Z4 Canada
Nom	GUAY, STÉPHANE
Fonction	Administrateur
Date de début du mandat	2008-04-28
Date de fin du mandat	2011-10-06
Adresse	2302 ch. Nishk Mashteuiatsh (Québec) G0W2H0 Canada
Nom	LAUNIÈRE, RÉJEAN
Fonction	Administrateur
Date de début du mandat	
Date de fin du mandat	2011-02-01

Adresse

1241 rue Ouiatchouan Mashteuiatsh (Québec)
G0W2H0 Canada**Personnes non membres du conseil d'administration****Président**

Il n'y a pas de président.

Secrétaire

Il n'y a pas de secrétaire.

Principal dirigeant

Il n'y a pas de principal dirigeant.

Fondé de pouvoir

Il n'y a pas de fondé de pouvoir.

Administrateurs du bien d'autrui

Il n'y a pas d'administrateur du bien d'autrui.

Établissements

Il n'y a aucun établissement.

Documents**Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Type de document	Date de traitement
Déclaration de mise à jour courante	2012-02-23 09:15:07
Lettres patentes supplémentaires	2011-12-28 13:48:23
Déclaration annuelle 2010	2011-10-27 18:16:00
Déclaration de mise à jour courante	2011-09-07 15:24:59
Déclaration de mise à jour courante	2011-07-04 08:13:38
Déclaration modificative	2010-01-26 00:00:00
Déclaration annuelle 2009	2009-08-20 00:00:00

Déclaration annuelle 2008	2009-01-26 00:00:00
Déclaration initiale	2008-09-23 00:00:00
Certificat de constitution	2007-09-27 00:00:00

Nom et autres noms utilisés au Québec

Date de mise à jour de l'index des noms	2007-09-27 00:00:00
---	---------------------

Nom

Nom de l'entreprise	Version du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Situation
SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT- JEAN		2007-09-27		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Version du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Situation
-----------	--------------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------

Québec 

© Gouvernement du Québec